L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, ET DU GOUVERNEMENT-GENERAL.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN $10
TRIS FOIS PAR SEMAINE, $10 payable d'avance

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 20 SEPTEMBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR :
HENRY JOHNSON.

Une assemblée des whigs de la Nouvelle-Orléans est convoquée pour Mardi soir à sept heures, à la Bourse St. Louis, à l'effet de choisir un candidat pour Représentant en remplacement de M. Pierce démissionnaire.

J. H. Levenich, G. Musson,
Peter Rapp, Jos. P. Freret,
C. H. Kerman, G. Barker,
D. Bouligny, Benj. Levy,
Fergus Gordon, L. Mathews,
H. J. Ramey, Ln. Herman,
Adolphe Layet, L. E. Forstall,
W. J. Turner, Geo. W. Huntington,
J. B. Leefe, N. N. Wilkinson,
A. Mazureau, William M. Beal,
W. L. Hodge, Peter Laidlaw,
Chs. Roselius, P. Cenas,
Manuel Cruzat, Benj. Casey,
Alexander Pintado, E. L. Tracy,
P. J. Delpit.

Nous sommes en mesure de faire la lecture du message du veto du nouveau bill de la banque et la soumettrons aujourd'hui à ceux qui le demanderont au sera de la Chambre des Représentans. Nous en insérerons nécessairement ce singulier document.

☞ Le bruit court que le poste de secrétaire de la guerre a été offert à M. Bélin Peyton, de cette ville. Nous doutons que ce bruit soit fondé, nous doutons aussi de l'acceptation de M. Bélin Peyton dans le cas où une offre pareille lui eut été faite.

NOMINATIONS PAR LE PRESIDENT.

George W. Smith, receveur des deniers publics aux Opelousas, Louisiane. Charles B. Penrose, solicitor du Trésor.

RAPPORT DE L'HOPITAL DE CHARITE

Portant le 18 septembre et expirant sous le soir

Admissions	37	dont	31	de fièvre jaune.	
Sorties	14	do	do		
Morts	18	dont	15	de fièvre jaune	
Reste à l'hôpital	105				

TABLEAU COMPARATIF DE BIOMADAIE.

	1841		1839	
	Nombre total	Nombre de morts	Nombre total	Nombre de morts
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
2	80	3	254	153
3	90	3	256	207
4	145	27	215	190
5	172	106	172	100
6	219	164	137	83
7	292	230	96	44

Quatre prisonniers se sont évadés samedi soir de la prison de paroisse. Deux d'entre eux *Ben Kimply* et *Natural* étaient détenus comme accusés de l'état, le premier comme coupable du meurtre de O'Brien et le dernier pour une affaire de piraterie. Ils se sont évadés par un trou pratiqué dans la toiture et sont descendus au moyen de draps et de couvertures tendues autour de corps.

Deux des prisonniers étaient convalescents venant d'avoir la fièvre et *Ben Kimply* avait même atteint avec la fièvre jaune et avait été exigné dans la pouvre. C'est même cette circonstance qui a été leur évasion, parce qu'étant malades et placés dans un endroit à part ils n'étaient pas étroitement gardés.

Le second numéro du *Les Saints Jean Baptiste* vient de paraître et il mérite beaucoup plus de succès que le premier ne promettait. Il est bien rédigé et les articles pour lesquels il est consacré à la cause [illegible] Sous le titre : *Les Saints Jean Baptiste* [illegible] Alexandre O'Reilly, Vert, [illegible] de M. Cavaraz et Rodolphe Dans [illegible] William H. Wilkinson [illegible] Jules Ducatel [illegible] Jean Baptiste [illegible] Commerce, &c. &c.

La partie matérielle est aussi très bien soignée par les éditeurs, MM. E. John & Co.

McLeod — On lit dans le Journal du Commerce de New York du 10 courant : "Nous avons eu matin fait part à nos lecteurs d'un trait qui paraît avoir eu de [illegible] M. Fox, dit-on-nous, a reçu de son gouvernement par le dernier steamer l'ordre de réclamer la mise en liberté immédiate de McLeod ou bien ses pièces. Nous sommes allés aux informations et nous avons appris la certitude que ce renseignement vient d'une personne et à moment très-certain, arrivée tout récemment d'Halifax. Voici ce que cette personne a dit de Sir John Harvey qui est venu à bord du Britannia. Sir John se trouvait, deux jours avant son départ d'Angleterre, au ministère des colonies, et il a appris que des dépêches du genre de celles que nous venons de mentionner, étaient toujours en usage expédiées et il ajoutait : Ce renseignement nous vient par une voie différente et chaque que nous ne saurions mettre en doute son authenticité."

TUERIE EN CUBA. La Chambre des Représentans doute par réaction, avait déclaré illégales de tout droit de suite et de saisie, elle est revenue sur cette décision et a [illegible] le bill original du bill du revenu lequel [illegible] du droit de 20 pour cent.

CONSULAT-MEXICAIN.

Nouvelle-Orléans, le 16 septembre 1841.

Monsieur les Editeurs de l'Abeille,

Messieurs,

Veuillez faire publier dans votre estimable journal, la communication suivante qui m'a été adressée par mon gouvernement.

Vous obligerez votre très obéissant serviteur.

F. DE ARRANGOIZ.

Son Excellence le Président de la République Mexicaine m'a ordonné de faire savoir au public, que tout individu qui se dirigera sur les départements de la Haute-ou de la Basse-Californie sans en donner connaissance au gouvernement ou à son agent diplomatique ou consulaire pour en obtenir un passeport, sera exposé à cette chance du territoire des dits départements, sans que pour cela on puisse exiger du gouvernement aucune indemnité, puis qu'on s'y est rétroduit sans les formalités exigées par les lois de la république.

INTERIEUR.

MESSAGE DE VETO.

A la Chambre des Représentans de l'Etats Unis.

C'est avec un extrême regret que je me vois obligé, pour décliner mon refus de signer de Président des Etats-Unis et pour exercer suivant ma capacité la constitution le droit de renvoyer à la chambre un de ses actes [illegible] la [illegible] corporation fiscale des Etats-Unis [illegible] Dans mon message en envoyé au sénat le 16 du mois d'août renvoyant le bill incorporant une banque fiscale des Etats-Unis je déclarai positivement avoir toujours de mes au congrès le droit de créer une banque Nationale pouvant agir de sa propre autorité sur toute l'Union.

Depuis cette opinion, constamment maintenue par moi, mon principale objection contre ce bill était basée sur la constitution et sur les plus hautes obligations morales et religieuses.

J'admets volontiers que quoique le veto dont le premier magistrat est investi doive être regardé, suivant l'intention des sages qui l'introduisirent dans la constitution, comme un grand principe conservatif de notre système, nous l'ont, dans quelque occasions une simple majorité représentative pourrait jeter le gouvernement [illegible] concerne la législation, au delà des intentions [illegible] des auteurs, ou agir avec précipitation et [illegible] pouvoir doit cependant être exercé avec circonspection, rarement et peut être jamais exercé dans des cas [illegible] nettement l'intérêt public ou lorsque le Président est d'après son serment et ses convictions que l'exercice de ce pouvoir est indispensable. En ce cas il n'y a pas pour lui d'alternative. Il doit exercer le pouvoir négatif à lui conféré par la constitution dans l'intérêt même de sa conservation, ou commettre une turpitude morale. La simple volonté de la majorité ne saurait dans une république constitutionnelle comme la nôtre enfreindre ce devoir solennel d'un officier assermenté. C'est la constitution que je vénère comme la volonté écrite du peuple entier des Etats-Unis, comme une loi fondamentale qu'il impose aux fonctionnaires publics qui ne sont que son mandataires et ses serviteurs. Et si dans n'a d'autre sauve-garde, d'autre garantie de conservation de produit ou et de défense, que les serments qu'ils prêtent aux officiers publics, la fidélité religieuse avec laquelle ils observeront leurs serments et le patriotisme avec lequel le peuple les protégera. Dans ces conditions que la constitution transfère la souveraineté. Ce pouvoir doit être exercé contre la volonté d'une simple majorité représentative qui [illegible] Ce n'est que par suite de cette volonté qu'une mesure quelconque est soumise au Président; et dire que le Président doit nécessairement une mesure parce qu'elle a été adoptée par le congrès, c'est abréger le droit de veto complètement contrairement aux dispositions de la constitution. Le devoir de prêt [illegible] de préserver la volonté fondamentale du peuple comme tout changement ou infraction (quelque bonne que soit l'intention) de la part de la majorité du congrès. C'est avec ce point de vue seulement que j'envisage le devoir constitutionnel que je remplis maintenant.

Le bill qui m'est présenté aujourd'hui est-il dans la catégorie de celui que j'ai déclaré ne pouvoir recevoir ma sanction ? Ce bill exige-t-il l'exercice du pouvoir négatif que me donne la Constitution ? Viole-t-il la Constitution en créant une banque nationale pouvant opérer de sa propre autorité dans toute l'Union ? Son titre, d'abord, indique son caractère général. C'est un acte pour pourvoir à une bonne collection, conservation et distribution ou déboursement des deniers publics au moyen d'une corporation appelée *Corporation Fiscale des Etats-Unis*. Par son titre, il [illegible]

[illegible]

Congrès [illegible] Le bill [illegible] Le [illegible] Le [illegible] Quant à ce qui les précède, [illegible] Je n'ai été témoin, et [illegible] Congrès [illegible] de scènes scandaleuses [illegible] Le Président [illegible] Stanly [illegible] Le [illegible] Stanly ne pouvait se dérober à ce défi [illegible] Le [illegible] Wise [illegible] Stanly [illegible] Wise [illegible] Stanly [illegible] Wise [illegible] Stanly